



Charte écologique des résidents du Lac Mandeville

Étant donné que notre lac est vulnérable et fragile;
Étant donné la problématique d'algues bleu-vert
toxiques depuis les années 1990;
Étant donné que les résidents du Lac Mandeville
souhaitent améliorer et réhabiliter la qualité du
milieu aquatique;
Étant donné l'urgence d'agir;

Il y a lieu d'affirmer dans une charte écologique la volonté
collective d'agir pour protéger le milieu aquatique.

En tant que résident(e) conscient(e) de la problématique, je
m'engage à faire ma part et à respecter les pratiques suivantes:

1. Je réserve ou j'aménage une bande riveraine de 10 à 15
mètres près de tout cours d'eau (lac, ruisseau, rivière
etc.) et une bande de végétation d'au moins 1 mètre de
largeur sur la crête de toute canalisation (fossé de
route à vocation agricole, résidentiel ou commercial).
2. Je fais le maximum en fonction de la localisation de mon terrain.
3. Je respecte le règlement municipal en limitant la largeur
de l'accès au lac à 5 mètres, pour la baignade, les
embarcations ou les structures telles que les quais.
4. Je ne fertilise pas le gazon et j'en tonds le moins possible.
5. Je ne remblais pas le terrain au détriment des cours
d'eau et je ne fais pas d'ajout de sable dans le lac et
sur la berge pour faire une plage.
6. Je m'assure de la conformité des installations septiques.
7. J'utilise de façon responsable les embarcations motorisées:
 - Je ralentis la vitesse de mon embarcation;
 - Je ne fais pas tourner le moteur de mon embarcation
dans les zones du lac où la profondeur est inférieure à 1 mètre;
8. J'utilise des savons et détergents sans phosphate.
9. J'avise les locataires et futurs propriétaires de
l'existence de la présente charte.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte écologique des
résidents du lac Mandeville.

Je suis fier de la signer. Je suis fière de la signer.

Commission des transports et de

l'environnement

Déposé le : 18/08/2010

N° C7E-061

Secrétaire : 